

PARC NATUREL REGIONAL DU PILAT

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 15 JUIN 2017

Séance du 15 Juin 2017 - Maison du Parc à Pélussin
Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 86
Présidente : Mme PEREZ Michèle

Délégués Collège de la Région Rhône-Alpes

Etaient présents

Mme BUSSIERE Laurence
Mme CUKIERMAN Cécile
M. HEYRAUD Stéphane
M. MANDON Emmanuel

Etaient représentés

M. CINIÉRI Dino	Par M. MANDON Emmanuel
M. TAITE Jean Pierre	Par Mme PEREZ Michèle
M. VIAL Raymond	Par Mme BUSSIERE Laurence

Etaient absentes

Mme PEYCELON Nicole
Mme ROBERT Sophie
Mme SLEPCEVIC Sandra

Délégués Collège des Conseils Départementaux

Etait présente

Mme BESSON-FAYOLLE Corinne Conseil Départemental Loire

Etaient représentés

Mme PEYSELON Valérie	Par Mme BESSON FAYOLLE Corinne
Mme PERRIN Fabienne	Par M. ZILLIOX Charles
M. REYNAUD Hervé	Par Mme FOREST Nicole
Mme RIBEIRO-CUSTODIO Alexandra	Par M. SOUTRENON Bernard
Mme VIALLETON Marie Michèle	Par M. DEVRIEUX Michel

Etaient excusées

Mme JURY Christiane	Conseil Département Rhône
Mme PUBLIE Martine	Conseil Département Rhône

Délégués Collège du secteur du Pilat Rhodanien

Délégués de la Communauté de communes

Etaient présents :

M. DEVRIEUX Michel
M. PERRET Jean Baptiste
M. SAUVIGNET Daniel
M. ZILLIOX Charles

Etaient représentées

Mme DE LESTRADE Christine
Mme RICHARD Béatrice

Par M. BRIAS Bernard
Par M. SEGUIN Frédéric

Etaient absents

M. CHERIET Farid
M. CHORON Denis

Délégués des Communes

Etaient présents

M. BRIAS Bernard	Délégué de Véranne
Mme MERCIER Bernadette	Déléguée suppléante de Maclas
Mme ROCHE Annie	Déléguée suppléante de Mallevall
Mme PEREZ Michèle	Déléguée de Roisey
M. SEGUIN Frédéric	Délégué de St Michel sur Rhône

Etaient absentes

Mme FRERING Odette	Déléguée de Chuyer
Mme LEFEBVRE M. Chantal	Déléguée de Verin

Délégués Collège du secteur des Monts du Pilat

Délégués de la Communauté de Communes

Etaient présents

M. CHARDON Michel
Mme DROIN Anne
Mme LEVEQUE Patricia
M. SOUTRENON Bernard

Etait représenté

M. IMBERT Florent

Par M. MALOCHET Yves

Etait excusé

M. SCHMELZLE Pierre

Etaient absents

M FOREL Vincent
Mme ROCHETTE Yvette
M. VOCANSON Jean

Délégués des communes

Etaient présents

M. DEGRAIX Gérard	Délégué suppléant Colombier
M. MALOCHET Yves	Délégué de St Régis du Coin
M. LE GRIS Sébastien	Délégué de St Sauveur en Rue
Mme MONCHOVET Michèle	Déléguée de Bourg Argental
M. TEYSSIER Robert	Délégué de St Romain les Atheux

Etaient absents :

M. ARNAUD Patrick	Délégué de Thélis la Combe
M. BRUNON François Xavier	Délégué de Planfoy
M. DURSAPT Jean Louis	Délégué de Tarentaize

Délégués Collège secteur de Condrieu

Délégué de la Communauté de communes

Etait présent

M. BONNEL Claude

Etait représenté

M. BRACCO Vincent Par M. BONNEL Claude

Etait excusée

Mme BERGER Corinne

Etaient absents

M. DARMANCIER Martial

M. GADOUD Marc

Délégué des communes

Etait présent

M. TARDY Sébastien Délégué St Romain en Gal

Etait représenté

M. DURR Daniel Par M. TARDY Sébastien

Etaient absents

M. LAGER Alain Délégué de Tupin et Semons

M. LECONTE Marc Délégué de Loire sur Rhône

M. GAUTHIER Robert Délégué de Treves

Délégués Collège du secteur du versant du Gier

Délégués de la Communauté agglomération de Saint Etienne Métropole

Etait présente

Mme DREVON Chantal

Etaient absents

Mme FAYOLLE Sylvie

Mme HUET Isabelle

M. PORCHEROT J Philippe

M. SEUX Jean François

Délégués des communes

Etaient présents

M. LACROIX Norbert

M. VALLUY J. Christophe

Délégué La Terrasse sur Dorlay

Délégué de Ste Croix en Jarez

Etaient absents

M. BARRIER Jean Alain

M. THOLOT Sébastien

Délégué de Farnay

Délégué La Valla en Gier

Délégués Collège des Villes Portes

Délégué de la Communauté agglomération de Saint Etienne Métropole

Etaient Présents

Mme FOREST Nicole

M. GEYSSANT Daniel

Etait représenté

M. DUMAINE Sébastien

Par M. GEYSSANT Daniel

Etait excusé

M. FAVERJON Christophe

Etaient absents

Mme CHAZELLE Suzanne

M. GONNET J. Gabriel

M. PENARD Christophe

Délégués des Villes portes

Etaient présents

Mme DE BEAUMONT Anne

M. MICHAUT Marc

Mme REVEYRAND Anne

Déléguée de Firminy

Délégué de L'Homme

Déléguée de la Métropole du Grand Lyon

Etaient représentés

M. BERGER J. Pierre
M. FAVIER Daniel
M. LARGERON Patrick

Par M. MICHAUT Marc
Par Mme CUKIERMAN Cécile
Par Mme MONCHOVET Michèle

Etait excusé

M. TARDY Gérard

Délégué de Lorette

Etaient absents

Mme CHARBONNEL Christiane
M. CROZET Cédric
Mme RUAS Janine

Déléguée de La Grand Croix
Délégué de Sorbiers
Déléguée de St Martin la Plaine

Assistaient également à la réunion :

M. CHAMBERT Philippe	Trésorerie Municipale St Etienne
Mme MAZOYER Martine	Déléguée suppléante Vèrante
M. FOREST Michel	Président Amis du Parc
M. VINCENT Pierre	Amis du Parc
M. RIVORY Daniel	Amis du Parc
M. GIRARD Frédéric	Chargé de mission Région Auvergne Rhône Alpes
Mme BONGRAND	Association APEPS Rochetaillée
M VALOUR	Association APEPS Rochetaillée
Equipe du Parc	

Etaient excusés

M. COUTEAUD Didier	Directeur Cohésion Sociale
M. BARSOTTI	Chambre des métiers Loire
M. FAURE Raymond	CESER
M. GRENOT Jacques	CRPF
M. GUILLOTEAU Christophe	Président du Département du Rhône
Mme GOUX Mylène	ONF
M. LACROIX Gérard	Secrétaire général Préfecture Loire
M. LEMALLIER Bruno	Administrateur FRAPNA

Michèle PEREZ accueille les membres du Comité Syndical à la Maison du Parc.

Michèle PEREZ salue Laurence BUSSIERE pour la Région en remplacement d'Isabelle MASSEBOEUF et Sébastien TARDY en remplacement de Marie Pierre JAUD SONNERAT pour la commune de Saint Romain en Gal, Monsieur TARDY était le délégué suppléant de Mme JAUD SONNERAT, il devient donc délégué titulaire.

1 – APPROBATION DE LA REUNION DU 19 JANVIER 2017

Aucune observation n'est formulée, le compte-rendu est donc approuvé à l'unanimité.

2 – APPROBATION DES COMPTES-RENDUS DE REUNIONS DE BUREAU DU 15 DECEMBRE 2016, DU 19 JANVIER, DU 15 FEVRIER, DU 16 MARS ET DU 13 AVRIL 2017

Stéphane HEYRAUD fait remarquer que le compte-rendu de la réunion du 13 avril n'est pas disponible sur l'extranet. (*Vérification faite après la réunion, le compte-rendu était bien disponible sur extranet*)

Sandrine GARDET répond, que par conséquent, il sera soumis aux votes lors de la prochaine réunion du comité syndical.

Stéphane HEYRAUD ajoute que les comptes-rendus des réunions du 10 mai et du 17 mai ne sont pas soumis à approbation.

Sandrine GARDET précise qu'ils n'ont pas encore été approuvés par les membres du Bureau. Cependant, les élus peuvent consulter le résumé des décisions qui est transmis à tous les élus du comité syndical.

Stéphane HEYRAUD revient sur le résumé du 10 mai et sur l'avis défavorable du Bureau du Parc sur le projet éolien. En tant que président de la CCMP, il regrette cette décision du Parc à l'égard d'un processus de travail débuté il y a une quinzaine d'années.

Les différents avis rendus par le Parc, à la fois sur la ZDE, sur la procédure de défrichement ou sur le permis de construire ont toujours été favorables. Logiquement, la dernière décision aurait dû aller dans le même sens.

Vis-à-vis du territoire, des élus, le Parc « flingue » les décisions en matière énergétique alors même qu'il vante le projet de Taillard pour rejeter le projet éolien de Salvaris.

Il existe un vrai problème démocratique dans le sens où le Bureau décide seul de ce type d'avis. Pour instaurer plus de démocratie, il serait utile de revenir sur les délégations données au Bureau.

Anne DE BEAUMONT réagit à son tour sur le sujet et se dit extrêmement choquée de la décision du Parc qui détruit ce projet exemplaire. La gouvernance telle qu'elle se pratique actuellement est remise en cause. Cette question étant essentielle, le syndicat aurait pu être saisi. Le travail des communes et avec les citoyens est piétiné par cette décision.

Sébastien LEGRIS indique qu'il est également très en colère contre la décision prise par le Bureau du Parc et soutient pleinement les propos qui ont été tenus par Stéphane HEYRAUD.

Michèle PEREZ répond que les décisions ont été prises dans le respect des statuts du syndicat mixte du Parc et des délégations que le Conseil syndical a accordées au Bureau. Le vote a eu lieu à bulletins secrets et a donné les résultats suivants : 18 voix contre, 12 voix pour et 2 abstentions.

Stéphane HEYRAUD précise que le Comité Syndical peut remettre en cause la liste des délégations faites au Bureau sur des dossiers aussi sensibles sur le territoire. Il est tout à fait possible de revenir sur des délégations.

Sandrine GARDET précise que l'avis du Parc porte sur l'étude d'impact du projet et rajoute qu'il s'agit d'un avis simple que l'Etat n'est donc pas tenu de suivre. Elle indique que vu le nombre d'avis que le Parc est appelé à rendre, et ce dans des délais contraints, il semble difficile de tout renvoyer sur le conseil syndical.

Michèle PEREZ ajoute qu'elle comprend la déception de Madame de BEAUMONT, Messieurs HEYRAUD et LEGRIS mais le Bureau a pris sa décision.

Les comptes-rendus de Bureau sont approuvés à l'unanimité.

3 – Compte-rendu des décisions au Bureau et à la Présidente

La liste des décisions prises par la Présidente dans le cadre de ses délégations figure dans le tableau ci-dessous pour la période du 1^{er} janvier au 31 mai 2017.

<u>Délégations</u>	<u>Décision</u>
Réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus dans le budget	<i>Sans objet</i>
Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'attribution, l'exécution et le règlement des marchés et accords cadre ainsi que toute décision concernant leurs avenants dans la limite des attributions dévolues à la CAO et au jury de concours par la réglementation en vigueur, lorsque les crédits sont inscrits au budget	Cf. tableau ci-dessous
Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans	<i>Sans objet</i>
Passer des contrats d'assurance	<i>Sans objet</i>
Créer des régies comptables nécessaires au fonctionnement du Parc	<i>Sans objet</i>
Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges	<i>Sans objet</i>
Décider l'aliénation de gré à gré de biens immobiliers jusqu'à 4 600€	<i>Sans objet</i>
Fixer la rémunération et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts	<i>Sans objet</i>
Intenter au nom du Parc les actions devant les juridictions civiles, pénales ou administratives en première instance, appel ou cassation, dans les cas définis par le Comité syndical	<i>Sans objet</i>
Réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le Comité syndical lors du vote du budget primitif	<i>Sans objet</i>

**Liste des décisions prises par la Présidente dans le domaine des marchés publics
pour la période de janvier à juin 2017.**

Objet	Entreprise attributaire	Montant
Transports Education au Territoire	BARRALON	3 335 € TT
Prestations Education	CPIE Nature en Mont Pilat CONIB	18 882 € TTC 11 306 € TTC 10 448 € TTC
Suivi observatoire biodiversité	Cons. Botanique Massif Central LPO Loire Fédération chasseurs Loire FRAPNA Loire	7 400 € TTC 6 000 € TTC 5 562 € TTC 6 300 € TTC
Valorisation observatoire photographique	Observ. Photographique Massif Central	2 255 € TTC
Programme Rendez-vous Parc	Atelier Multiple JECOM	1 560 € TTC 3 960 € TTC
Travaux accessibilité Guizay	GUYON SERI PUBLI	6 524.16 € TTC 5 062.56 € TTC

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, prend acte de cette communication.

4 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2016

Il est fait présentation du compte administratif 2016 du Parc du Pilat. Le résultat de l'exercice 2016 et le résultat d'exécution du budget se présentent comme suit :

Fonctionnement		
	Prévu	Réalisé
Recettes	3 932 270,75€	2 514 185,08€
Dépenses	3 932 270,75€	2 550 994,66€
Résultat de l'exercice		- 36 809,58€
Résultat reporté (exercice N-1)		542 507,79€
Résultat cumulé		505 698,21€

Investissement		
	Prévu	Réalisé
Recettes	525 610,94€	518 747,15€
Dépenses	525 610,94€	340 405,52€
Résultat de l'exercice		178 341,63€
Résultat reporté (exercice N-1)		- 56 029,62€
Résultat cumulé		122 312,01€

D'où un résultat de clôture total (Fonctionnement et Investissement) de 628 010.22€.

Ces résultats sont conformes au compte de gestion présenté par le Receveur du Syndicat.

Après cette présentation, la Présidente se retire et confie à Emmanuel MANDON, Vice-Président, la présidence de la séance.

Anne de BEAUMONT demande si lorsque le Parc achète un véhicule, il y a une attention particulière portée sur les carburants utilisés.

Sandrine GARDET répond que la plupart des véhicules du Parc roulent au GPL mais qu'il devient de plus en plus difficile de s'approvisionner en GPL. Dans le Parc, il n'y a plus de distribution de ce type de carburant et de moins en moins de concessionnaires proposent à la vente des véhicules GPL. La citroën achetée en 2016 est donc un véhicule essence qui par ailleurs est en autopartage.

Gérard DEGRAIX confirme que la solution GPL est de moins en moins commercialisée.

Anne de BEAUMONT propose d'alerter la Préfecture pour qu'on réinstalle des pompes qui distribuent du GPL dans le Pilat.

Michèle PEREZ indique que pour les véhicules dont il pourra être fait l'acquisition en 2017, la solution hybride ou tout électrique est à l'étude par l'équipe technique du Parc, de même que leur partage avec d'autres structures ou citoyens.

Sébastien LE GRIS demande pourquoi le montant affecté au compte 611 est aussi important. Anne de Beaumont souhaite savoir si certaines prestations pourraient être assurées en direct par les agents du Parc ?

Sandrine GARDET répond que le Parc fait appel à prestataire lorsqu'il n'a pas la compétence en interne pour réaliser la prestation ou lorsqu'il n'a pas le temps ou le matériel pour la réaliser comme par exemple pour l'impression de panneaux d'exposition. Elle cite également l'exemple de l'assistance à l'intégration de la Trame Verte et Bleue dans les PLU. Cette assistance est proposée sur l'ensemble du périmètre considéré par le Contrat corridor Grand Pilat qui comprend le territoire du Parc mais également la plateau mornantais, une partie de l'Isère rhodanienne, du Nord Ardèche et de la Haute-Loire. Le Parc assure cette mission en régie lorsqu'elle concerne les communes du Parc mais fait appel à un prestataire extérieur lorsqu'elle concerne des communes autres.

Charles ZILLIOX rappelle, par ailleurs qu'en recettes d'investissement, un montant correspond au FCTVA perçu pour les travaux d'extension de la Maison du Parc. M. ZILLIOX souligne également le travail accompli par les agents du Parc, malgré la baisse des moyens alloués, et ce, en particulier sur la thématique agricole.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical :

- A la majorité des voix, moins 12 abstentions et 1 voix contre, déclare que le compte de gestion pour l'exercice 2016 dressé par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes
- A l'unanimité, moins 13 abstentions, approuve le compte administratif 2016.

5 – AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2016

Suite au vote du compte administratif, il est nécessaire de procéder à l'affectation du résultat de l'exercice 2016.

Pour rappel, le compte administratif présente les résultats suivants :

Fonctionnement		
	Prévu	Réalisé
Recettes	3 932 270,75€	2 514 185,08€
Dépenses	3 932 270,75€	2 550 994,66€
Résultat de l'exercice		- 36 809,58€
Résultat reporté (exercice N-1)		542 507,79€
Résultat cumulé		505 698,21€

Investissement		
	Prévu	Réalisé
Recettes	525 610,94€	518 747,15€
Dépenses	525 610,94€	340 405,52€
Résultat de l'exercice		178 341,63€
Résultat reporté (exercice N-1)		- 56 029,62€
Résultat cumulé		122 312,01€

D'où un résultat de clôture total (Fonctionnement et Investissement) de 628 010.22€.

Considérant que seul le résultat de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, le Comité syndical décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2015				505 698,21 €
Affectation obligatoire				
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)				
Solde disponible affecté comme suit :				
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)				100 000 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)				405 698,21 €
Total affecté au c/ 1068				
:				100 000 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2013				
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement				

6 – APPROBATION DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE POUR L'EXERCICE 2017

Lors de la séance du 19 janvier dernier, le Conseil Syndical a approuvé le budget primitif pour l'exercice 2017.

Suite à l'approbation du compte de gestion et du compte administratif 2016 et à la décision d'affectation du résultat par délibérations séparées, il est proposé l'approbation du Budget supplémentaire au regard des tableaux joints en annexe, dont le montant s'élève à 1 273 055,45 € pour la section de fonctionnement et 353 319,38 € pour la section d'investissement.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le Budget supplémentaire 2017 conformément aux tableaux joints.

7 – AVANCEMENTS DE GRADE ET MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le tableau joint en annexe à la présente note reprend le tableau des effectifs actuellement en vigueur et fait apparaître les propositions de modifications suivantes ainsi que les dates d'effet proposées :

- deux avancements de grade d'adjoint administratif principal de 2^e classe à adjoint administratif principal de 1^e classe
- un avancement de grade d'agent de maîtrise à agent de maîtrise principal

Sous réserve de l'avis favorable de la Commission administrative paritaire du Centre de Gestion de la Loire pour les avancements de grade et de l'avis favorable du Comité Technique Intercommunal pour les créations de poste correspondants, la Présidente propose de leur permettre d'accéder à ces nouveaux grades à compter du 1^{er} juillet 2017.

Il est précisé que les arrêtés correspondants seront pris en date du 1^{er} octobre 2017 avec un effet rétroactif au 1^{er} juillet, le Comité Technique Intercommunal devant rendre un avis le 21 septembre prochain.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, valide les créations et suppressions de postes dans les conditions figurant dans le tableau joint en annexe.

8 – TARIFS ACCUEIL DE GROUPES

Le Syndicat mixte du Parc du Pilat est sollicité ponctuellement pour accueillir des groupes constitués intéressés par une présentation du Marteloscope de Pélussin, par une visite du Centre de Ressources sur l'Habitat Durable et/ou de la Maison du Parc et de son jardin ou encore par un accompagnement sur un site d'intérêt patrimonial particuliers (sites Natura 2000, Quai des 3 dents, Vallée du Dorlay ...).

Certains de ces accueils nécessitent pour le Syndicat mixte du Parc de faire appel à un prestataire extérieur, par manque de temps ou de compétence ou encore par souci de ne pas perturber le champ concurrentiel. D'autres nécessitent un temps de préparation spécifique aux agents du Parc accompagnateurs afin de s'adapter au besoin exprimé par le groupe. Certains se réalisent dans le cadre d'un échange de bons procédés.

Ce type d'accueil permet de valoriser les équipements mis en place par le Syndicat mixte du Parc notamment pour sensibiliser aux enjeux de la Charte du Parc.

Aussi, il convient de rendre plus lisible cette offre de services tout en fixant les conditions de sa tarification.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, fixe les tarifs de la manière suivante :

- Accueil de groupe nécessitant de faire appel à un prestataire extérieur : **160 € par demi-journée**
- Accueil de groupe réalisé par les agents du Parc : **80 € par demi-journée**
(Pour les visites de espaces partagés avec un autre organisme proposant également des visites de ces espaces, le Parc n'interviendra que dans le cas où le groupe sollicite une intervention particulière que seul le Parc peut fournir)
- Accueil de groupe émanant d'un organisme avec lequel le Parc a signé une convention de partenariat ou émanant d'une institution signataire de la Charte du Parc : **Gratuit**

Il est précisé que les tarifs entreront en vigueur dès que la délibération aura acquis son caractère exécutoire.

9 – PRESENTATION DU BILAN D'ACTIVITES 2016

Lors du dernier comité syndical, une présentation avait été fait de la réalisation des actions au regard du prévisionnel pour l'année 2016.

Un bilan d'activités a été élaboré et mis en forme. Il ne s'agit pas d'établir une liste exhaustive des actions réalisées au cours de l'année 2016 mais ce document est destiné à illustrer, au travers de données chiffrées et de quelques actions phares, les axes autour desquels s'organise l'action du Syndicat Mixte du Parc en déclinaison de la Charte Objectif 2025.

Sandrine GARDET invite les membres du Comité Syndical à prendre connaissance du document distribué en début de séance.

10 – LANCEMENT DE L'EVALUATION DE LA CHARTE A MI-PARCOURS ET EXERCICE EVALUATIF

Jean-Christophe VALLUY, vice-président, en charge de l'évaluation rappelle que la charte actuelle du Parc a été validée par l'État le 23 octobre 2012 et pour une durée de 12 ans.

Nous serons à mi-parcours fin octobre 2018. L'évaluation de la mise en œuvre de la Charte est une obligation réglementaire.

Il s'agit d'évaluer comment chaque signataire de la Charte et comment le syndicat mixte du Parc ont contribué à l'atteinte des objectifs fixés dans la Charte.

Jusqu'à la dernière charte, les obligations d'évaluation portaient surtout sur le travail du syndicat mixte du Parc.

C'est donc la première fois que les signataires de la Charte, soit donc les membres du syndicat mixte du Parc et l'État doivent être évalués sur la manière dont ils ont contribué à remplir ou non les engagements pris en signant la Charte.

Cette évaluation à mi-parcours va être réalisée en régie par le Parc. Il ne sera pas fait appel à un prestataire extérieur, la Région ne souhaitant pas dédier de crédit spécifique pour ce faire

Au sein de l'équipe technique du Parc, Michel Jabrin est en charge de l'évaluation et sera épaulé par Marie Vidal.

La méthode utilisée pour réaliser cette évaluation est en cours de travail. Pour contribuer à la définir, et à suivre ce travail qui doit aboutir début 2019, il est proposé de créer un Groupe de travail spécifique que Monsieur VALLUY présidera.

Un appel est lancé dès aujourd'hui pour que des élus volontaires intègrent ce Groupe qui se réunirait à partir de l'automne puis tous les deux mois.

Certes, cette évaluation est une obligation. Toutefois c'est une réelle opportunité pour notamment :

- se réapproprier la charte du Parc
- mieux connaître ce que font les différents acteurs publics sur le Pilat
- réorienter les priorités d'actions du syndicat mixte ou des autres signataires de la Charte
- revoir les manières d'agir

Un exercice évaluatif de sensibilisation est proposé à tous les membres du Comité Syndical, présents ce soir. Sandrine GARDET présente cet exercice. Il s'agit de 4 ateliers avec 4 questions en lien avec les objectifs de la Charte. Ces ateliers vont être animés par un agent du Parc : un par Julien Marceau, un par Catherine Béal, un par Marie Vidal et un par Sandrine Gardet. En début de séance, ces questions ont été distribuées au hasard. Il s'agit pendant 10 minutes que les élus représentant leur collectivité puissent échanger sur ce qu'ils ont fait en lien avec les thématiques abordées.

A l'issue de ces 10 minutes où chaque élu a participé à un atelier, une restitution rapide est faite par chaque animateur.

Atelier Catherine :

Que fait ma collectivité pour préserver la nature ? (objectif stratégique : Conforter le réservoir de biodiversité riche et connecté)

Comment ma collectivité favorise-t-elle un développement économique ancré territorialement ? (objectif stratégique : Accompagner la création de biens et de services ancrés sur le territoire)

Quels sont les projets innovants ou expérimentaux dans lesquels ma collectivité est impliquée ? (objectif stratégique : Stimuler l'innovation et l'approche prospective par des collaborations ou coopérations)

Quelle est la contribution de ma collectivité pour favoriser la mobilisation des citoyens dans la mise en œuvre de projets ? (objectif stratégique : Rendre chacun acteur du projet de territoire)

Les élus participants à cet atelier ont évoqué la signature de la Charte zéro phyto par certaines communes, la mise en œuvre de la politique Espaces naturels sensibles et la réalisation de l'inventaire des zones humides pour le Département de la Loire, une action de protection du Grand Duc par la commune de La Terrasse sur Dorlay, la délibération pour une agriculture sans OGM prise par la commune de Burdignes. Ont également été cités la création d'une agence régionale de l'économie par la Région, la politique de la Région en faveur de l'agriculture biologique, le développement de l'alimentation en bio des cantines ... Dans les projets innovants ou expérimentaux, ont été mentionnés un projet d'éco-pont, le projet dédié à la transition énergétique de Châteauneuf au Château du Mollard. Sur la question de la mobilisation citoyenne, les élus ont noté la démarche de crowdfunding, le déploiement sur le Pilat de l'action Pilat propre ou encore le défi famille à énergie positive ...

Atelier Julien

Quelles actions mène ma collectivité pour mettre en valeur les paysages du Pilat ? (objectif stratégique : Recréer un lien favorable urbanisme et paysage)

Quelle a été la contribution de ma collectivité à la préservation du foncier agricole ? (objectif stratégique : Garantir une utilisation raisonnable des ressources)

Que fait ma collectivité pour favoriser une mobilité non autosoliste sur le Pilat ? (objectif stratégique : Prendre des initiatives pour une mobilité durable)

Comment agit ma collectivité pour favoriser le sentiment d'appartenance des habitants au territoire du Pilat, labellisé PNR ? (objectif stratégique : Développer une culture commune du territoire par la connaissance)

Les élus ont mentionné le PAEN de la Vallée du Gier, une meilleure prise en compte du foncier agricole mais aussi de la thématique Paysage dans les PLU. Pour ce qui est de la mobilité, la création de pédibus, la mise en place de parking de covoiturage sont des actions qui ont été développées en différents points du Pilat. Pour ce qui est du développement du sentiment d'appartenance, les expositions du Parc sont évoqué, l'organisation de la fête des 40 ans, les Concerts en balades et scènes au champ et l'action de la Communauté de communes des Monts du Pilat « Bouger dans les Monts du Pilat ».

Atelier Marie

En quoi ma collectivité contribue-t-elle à la valorisation des patrimoines et à la stimulation de la vie culturelle ? (objectif stratégique : Valoriser le patrimoine et renforcer les échanges culturels)

Comment ma collectivité s'implique-t-elle pour favoriser une agriculture à forte performance environnementale ? (objectif stratégique : Maintenir une activité agricole de qualité et accroître son autonomie)

Quelle est la contribution de ma collectivité au développement d'un tourisme de pleine nature dans le Pilat ? (objectif stratégique : Poursuivre le développement de l'écotourisme)

Depuis 2013, ma collectivité a-t-elle développer des liens de partenariat avec d'autres collectivités voisines, voire plus lointaines ? (objectif stratégique : Tisser des relations solidaires avec les métropoles voisines)

Les élus mentionnent la saison culturelle des Monts du Pilat, l'organisation des journées du patrimoine à Véranne mais aussi en divers lieux du Pilat. La contribution du Parc au développement de l'agro-écologie est notée, ainsi que les efforts conduits par les Communes pour supprimer l'usage des phytosanitaires. Les marches ou trail organisées par les communes et les associations sont citées. Le partenariat Bessey-Roisey, Veranne et Lupé pour l'élaboration du PLU.

Atelier Sandrine

Que fait ma collectivité pour favoriser un habitat économe en ressources ? (objectif stratégique : S'assurer d'un habitat durable)

Quelle est la contribution de ma collectivité pour réguler la circulation des véhicules à moteurs dans les chemins du Pilat ? (objectif stratégique : Promouvoir les usages de loisirs doux)

Comment ma collectivité s'implique-t-elle dans une meilleure valorisation de la forêt du Pilat ? (objectif stratégique : Renforcer l'exploitation forestière dans le respect de l'environnement)

Que fait ma collectivité pour permettre ou accompagner les économies d'énergie ou la production d'énergies renouvelables ? (objectif stratégique : Viser la sobriété et l'efficacité énergétique et développer les énergies renouvelables)

Les élus évoquent le fait que dans certains secteurs comme à Pavezin le développement de l'urbanisme est trop contraint par l'Etat ou par la viticulture comme à Saint Pierre de Boeuf. La limitation de l'étalement urbain est pour certains une absolue nécessité pour faire face aux enjeux de demain, pour notamment gagner en autonomie alimentaire. S'agissant de la forêt, les communes ont une action quand elles sont propriétaires de forêt mais globalement elles se sont peu impliquées dans la Charte forestière de territoire du Pilat. En matière de circulation dans les chemins, les élus estiment que la fréquentation motorisée des chemins est moins importante que par le passé, des efforts de pédagogie restent à conduire. Pour ce qui est de la question énergétique, beaucoup de projets existent en matière d'économie d'énergie surtout mais aussi en matière de production d'ENR et des réflexions sont en cours.

11 – BONUS PAYSAGE

Julien MARCEAU présente le Bonus Paysage autour de la question : qu'est-ce que cela représente de se préoccuper du paysage ?

Au début des années 90, le ministère de l'environnement a choisi le Pilat pour suivre l'évolution des paysages de moyenne montagne en France.

Pour mettre en place l'Observatoire photographique des paysages du Pilat, Sophie Ristelhueber, photographe et plasticienne, est choisie pour porter un regard qui lui est propre sur le Pilat. Cette démarche est officiellement lancée en 1994.

Depuis, les 40 points d'observation choisis sont rephotographiés, chaque année, par les architectes / paysagistes du Parc.

Après plus de 20 ans, des dynamiques pressenties se sont confirmées, d'autres, inattendues ou plus incongrues sont immortalisées par la photographie.

Julien MARCEAU propose de visionner un petit reportage diffusé en 1997 et qui explique l'objectif de cet observatoire photo.

Il présente également le site internet : <https://www.info-parcs.com/pilat/ObsPhotos/> qui permet de consulter les différentes photographies (près de 900 clichés) et de les superposer pour voir les évolutions des paysages.

Bernard BRIAS de la Commune de Véranne présente l'opération qui a eu lieu sur les Crêts, en lien avec ENEDIS.

Si la procédure de classement du site des crêts pour sa valeur paysagère relève du rôle et de la compétence de l'Etat, le Parc accompagne tous les projets visant à l'amélioration continue du site.

A titre d'illustration, à l'occasion d'opérations de sécurisation du réseau de transport électrique, ENEDIS (ex-ErDF) a accepté de réaliser des travaux exemplaires à la hauteur de la qualité paysagère et environnementale du site.

Ligne électrique moyenne tension alimentant la tour du Crêt de Botte a été déposée en 2014.

A l'origine, ENEDIS envisageait d'évacuer l'ancienne ligne par des engins au sol et d'un hélicoptère.

Cette solution aurait engendré la détérioration du sol, d'un Chirat mais aussi de la prairie de fauche (bénéficiant de Mesures agro-environnementales).

Après discussions entre la Commune de Véranne, ENEDIS et le Parc, la solution de l'évacuation au moyen de chevaux de trait, conduits par un professionnel local (M.GUIGNAN de Burdiges), a pu être retenue.

Cette opération n'a pas engendré de coûts supplémentaires pour ENEDIS mais :

- Les pratiques de l'entreprise (ENEDIS et son sous-traitant) ont dû être revues (ex : démontage sur place et non après évacuation ...)
- M.Guignan a pu développer un champ d'intervention nouveau au-delà des travaux agricoles ou forestiers pour lesquels il est spécialisé.
- L'intégrité environnementale et paysagère des parcelles ont pu être maintenues.

L'intégration paysagère optimale de trois postes électriques situés entre l'antenne et le col de l'Oeillon.

Toujours dans la perspective de valorisation et d'amélioration du paysage des Crêts, trois postes électriques situés entre l'antenne TDF et le col de l'Oeillon, sur les communes de Doizieux, Véranne et Roisey, ont fait l'objet d'une attention esthétique toute particulière.

Alors qu'ENEDIS devait installer un poste au niveau de l'antenne puis un autre au niveau du parking du haut, après négociations entre les 3 Communes et ENEDIS, le projet a pu évoluer afin de :

- Définir ensemble des lieux d'implantation les moins impactant possibles
- Favoriser leur intégration dans la pente au moyen de murets de soutènement

- Les dissimuler derrière des portes en bois et un parement de pierre de pays.

ENEDIS a pris à sa charge les dépenses liées à la serrurerie-menuiserie (réalisée par l'entreprise Chavas de Chuyer). Les communes se sont, elles, engagées à faire réaliser, par leurs employés communaux, les parements en pierre.

Pour le poste situé au Col, ENEDIS a consenti à détruire complètement l'ancien (à ne pas le réutiliser) et à en édifier un, plus petit, complètement intégré dans le rocher.

Au-delà du fait de ne pas avoir des postes en métal, les parements en pierre et les portes en bois ajourées permettent d'éviter l'apparition de graffiti, d'affiches sauvages notamment.

Sans l'insistance du Parc, appuyée par celle des 3 communes dont Véranne de tels efforts n'auraient pu être réalisés par ENEDIS.

La plus-value du Parc est donc là clairement mise en avant sur un champ, à savoir le paysage, dont peu se préoccupent.

Charles ZILLIOX présente le guide signalétique et affichage réalisé par le Parc du Pilat. Concilier la préservation des patrimoines paysagers et le développement économique fait partie des missions du Parc naturel régional du Pilat et de ses membres.

Cette question est centrale en matière d'affichage publicitaire et de signalétique et encore plus dans les Parcs naturels régionaux où la réglementation définie nationalement doit s'appliquer de manière spécifique et plus strictement qu'ailleurs, compte tenu de la valeur patrimoniale de ces territoires.

Pour favoriser la mise en œuvre de la loi du 29 décembre 1979 sur la publicité, les enseignes et pré-enseignes, le Parc du Pilat dans un cadre participatif avait élaboré une première charte signalétique en 2004.

Les lois Grenelle ont apporté des nouvelles dispositions en particulier pour les communes de moins de 10 000 habitants.

En lien avec les Conseils départementaux, les Communautés de communes et à l'État qui ont des compétences en la matière, le Parc a souhaité actualiser cette charte signalétique en réunissant l'ensemble des acteurs concernés.

L'objectif est de clarifier pour tous l'application de la réglementation sur le Pilat et de formuler les points essentiels à communiquer aux acteurs économiques, artisans, commerçants afin de les aider à s'y retrouver dans une législation complexe mais aussi à se signaler efficacement et qualitativement.

Après 2 ans de travail au sein d'un comité de pilotage composé d'élus des EPCI, des Conseils départementaux du Rhône et de la Loire, des deux DDT notamment mais aussi des représentants des acteurs économiques (Chambres d'agriculture, Chambre de commerces, Groupements locaux...), un guide de l'affichage et de la signalétique du Pilat vient d'être édité et a été distribué aux membres du Comité Syndical.

La première Communauté de Communes à avoir pris la compétence concernant la mise en place de la Signalisation d'Information Locale (SIL) ou « micro signalétique » et à avoir équipé son territoire est la communauté de Communes des Monts du Pilat.

Depuis 2004, toutes les communes de ce secteur du Pilat ont pu être équipées et les activités, qui en ont besoins, ont pu être signalées.

La Communauté de Communes de la Région de Condrieu s'investit aussi sur la question. Pour le moment, ce sont dans un premier temps les activités en lien avec l'activité touristique qui sont concernées (hébergements, ventes directes de produits, équipements, restaurants, ...).

Depuis 2015, la Communauté de communes du Pilat Rhodanien a pris la compétence et implante de la SIL.

La Communauté de communes travaille en lien avec le Parc, dans la définition du Plan de signalisation ainsi que dans la signature de conventions entre, la Communauté de Communes, l'entreprise et le Parc.

Il est possible de dresser le bilan suivant :

- SIL mise en place : Chavanay & Véranne
- SIL en cours (fin prévue en 2017) : Chuyer, Vérin, Bessey
- SIL en début de définition : Maclas et Saint-Pierre-de-Bœuf

La Commune de Pélussin, qui avait déjà travaillé sur le sujet, continue de travailler au fil de l'eau.

Avant de clore la séance, Michèle PEREZ fait part de deux rendez-vous :

- Le jeudi 22 juin, une journée sur les financements participatifs est organisée à la Maison du Parc avec le matin une formation en direction des collectivités qui elles aussi peuvent bénéficier de cette source de financement additionnel comme l'a fait par exemple la Commune de Chavanay pour son projet de fresque murale
- Le mardi 27 juin : une après-midi et soirée dédiées à la randonnée auront lieu au Bessat pour le lancement du site internet Pilat Rando qui mettra à disposition de tous en version numérique les itinéraires de randonnées. Une invitation a été remise lors de l'émargement.

Enfin, pour information, 12 groupes Scouts seront accueillis et réaliseront des chantiers dans 14 communes du Pilat dont 7 communes qui bénéficient pour la première fois de ce partenariat entre Scouts et Guides de France et le Parc.

Michèle PEREZ annonce que la prochaine réunion du comité syndical aura lieu le mercredi 6 décembre à 19h00. Mme PEREZ invite l'assistance à se réunir autour du verre de l'amitié et clôt la séance.